

Moore Stephens
ITIE CONGO

ETUDE DE CADRAGE 2016-2017

Brazzaville, le 7 Janvier 2019

© 2010 Moore Stephens LLP

Sommaire



- Objectifs et processus de l'étude de cadrage
- Limitations aux travaux de cadrage
- Secteurs à couvrir
- Périmètre des entreprises
- Périmètre des flux
- Autres données à divulguer
- Périmètre des entités publiques
- Marge d'erreur
- Formulaires de déclaration
- Fiabilité et attestation des données
- Niveau de désagrégation
- Points nécessitant une décision du Comité
- Calendrier de réconciliation

Objectifs de l'étude de cadrage



1. Proposition des seuils de matérialité pour les exercices 2016 et 2017
2. Proposition des périmètres de conciliation pour les exercices 2016 et 2017
3. Proposition d'un projet de formulaire de déclaration
4. Proposition du processus visant à garantir la crédibilité des données
5. Proposition du niveau de désagrégation à appliquer aux données qui seront publiées

Processus de l'étude de cadrage



1. Analyse des documents juridiques et fiscaux et recensement des flux de paiement dans le secteur des industries extractives
2. Compilation des données statistiques sur l'industrie extractive
3. Calcul d'un seuil de matérialité et proposition du référentiel ITIE
4. Etablissement des schémas de circulation des flux de paiements dans le secteur extractif
5. Mise à jour du formulaire de déclaration

Faits marquants de 2016 et 2017



- Nouveaux code des hydrocarbures promulgué en octobre 2016
- Code de transparence promulgué en mars 2017
- Lancement officiel du bid round 1 en 2016 pour l'octroi de 15 permis pétroliers
- Attribution d'un permis d'exploitation à Wing Wah dit « Banga Kayo ». Entrée en production en 2017.
- Entrée en production du champs Moho opéré par TOTAL en mars 2017
- Entrée en production du champs Nene Marine 2 opéré par ENI en 2016

Faits marquants de 2016 et 2017



- Le projet Lianzi de Chevron, un champ unitisé entre l'Angola et le Congo, a également commencé à produire à la fin de 2015
- Démarrage de la production de la SOREMI

Limitations aux travaux



Limitations	Impact
La liste des permis d'exploitation et la liste des permis de recherche des hydrocarbures au 31.12.2016 et au 31.12.2017 ne nous ont pas été communiquées. La liste reçue de la DGH est datée Octobre 2016 .	Les sociétés ayant eu un permis à une date postérieure au mois d'Octobre 2016 n'ont pas été pris en compte dans la détermination du périmètre du présent rapport.
L'état détaillé par type de revenu et par société des revenus en numéraire et en nature perçus des sociétés pétrolières ou de gaz durant 2016 et 2017 ne nous a pas été communiqué par la SNPC .	L'impact que peut avoir ces données sur les revenus du secteur n'a pas été pris en compte dans l'analyse de la matérialité.
Non communication de l'état des participations détenues par SNPC dans les sociétés pétrolières ou de gaz au 31/12/2016 et au 31/12/2017	L'impact que peut avoir ces données sur les revenus du secteur n'a pas été pris en compte dans l'analyse de la matérialité.

Limitations aux travaux



Limitations	Impact
L'état des redevances superficielles (minières et pétrolières) communiqué par la DGT n'est pas désagrégé par société payante	L'impact de ce flux n'a pas été pris en compte dans l'analyse de la matérialité dans le cadre du présent rapport
Existence d'un flux dénommé « Autres revenus du domaine minier » parmi les flux pétroliers dont la nature ne nous a pas été fournie par la DGT	L'impact de ce flux n'a pas été pris en compte dans l'analyse de la matérialité dans le cadre du présent rapport
Non communication par la DGM d'une liste complète des permis miniers valides en 2016 et 2017. La liste reçue n'inclut pas les autorisations de prospections et la liste des carrières. La liste des permis d'exploitation n'est pas datée mais nous comprenons qu'il n'y a pas eu d'octroi de nouveau permis d'exploitation entre 2016 et 2017.	Les éventuelles entités ayant des permis valides en 2016 et 2017 n'ont pas été pris en compte dans l'analyse du périmètre dans le cadre du présent rapport.

Limitations aux travaux



Limitations	Impact
<p>Non communication par la MEFDD d'une liste complète des conventions et permis forestiers au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017. La liste reçue est datée le 30 Septembre 2018 et inclut seulement les conventions d'aménagement et de transformation et les conventions de transformation industrielle.</p> <p>Il manque la liste des permis de coupe des bois de plantations en 2016 et 2017, ainsi que les permis spéciaux (si applicable).</p>	<p>Les éventuelles entités ayant des permis valides en 2016 et 2017 n'ont pas été pris en compte dans l'analyse du périmètre dans le cadre du présent rapport.</p>
<p>Etat détaillé par type de revenu et par société des revenus perçus des sociétés Forestières durant 2016 ne nous a pas été communiqué par la MEFDD.</p>	<p>L'impact que peut avoir ces données sur le périmètre des flux n'a pas été pris en compte dans l'analyse de la matérialité.</p>

Limitations aux travaux



Limitations

L'état des recettes de 2017 inclut un flux dénommé « Transactions forestières » dont la nature ne nous a pas été fournie par la **MEFDD**

L'état fourni par la **DGT** des revenus perçus des sociétés forestières durant 2017 n'a pas été détaillé par société. La liste reçue n'inclut pas le nom des sociétés payantes. L'état de 2016 est détaillée par société mais inclut une rubrique « Autres Sociétés » et une rubrique « Usagers ».

Non communication d'un état des revenus/recettes collectés sur le fonds forestier et perçus des sociétés forestières durant 2016 et 2017 (détaillé par type de revenu/flux et par société)

Impact

L'impact de ce flux n'a pas été pris en compte dans l'analyse de la matérialité dans le cadre du présent rapport.

L'impact que peut avoir ces données sur le périmètre des flux et des sociétés n'a pas été pris en compte dans l'analyse de la matérialité.

L'impact de ces flux n'a pas été pris en compte dans l'analyse de la matérialité dans le cadre du présent rapport.

Limitations aux travaux



Limitations

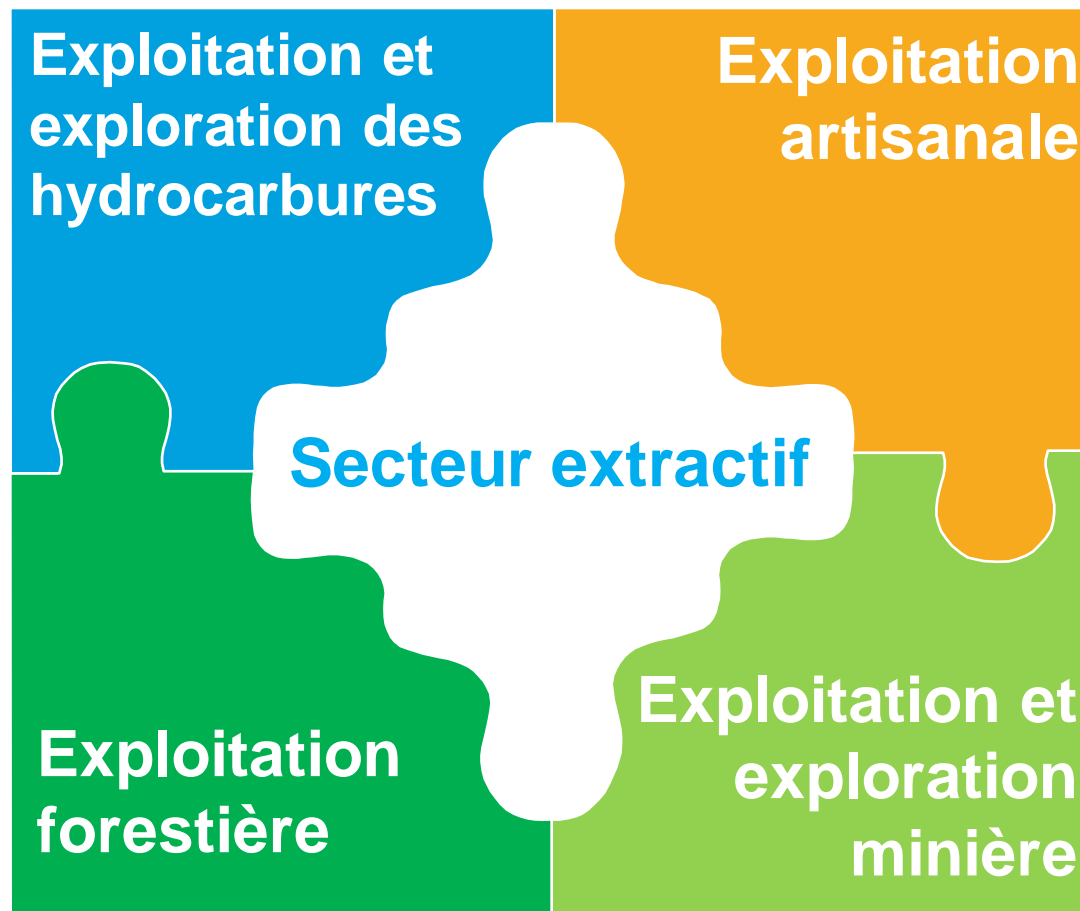
Décret régissant la taxe maritime et la composition du capital de la **SOCOTRAM**

Impact

L'analyse de la possibilité d'inclusion de la **SOCOTRAM** dans le périmètre des rapports ITIE 2016 et 2017 n'a pas pu être faite

Périmètres des Rapports ITIE 2016 et 2017

Secteurs à couvrir



Périmètres des Rapports ITIE 2016 et 2017

Titres actifs dans le secteur des hydrocarbures



Titre / Autorisation	Nombre de titres au 30/10/2016	Nombre de titres au 31/12/2016	Nombre de titres au 31/12/2017
Secteur Pétrolier			
Permis d'Exploitation et concession	31	N/C	N/C
Permis de Recherche	15	N/C	N/C

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (secteur des hydrocarbures)



- **Paiements des sociétés d'exploitation et d'exploration dans le secteur des hydrocarbures en 2016**

Société	Montant FCFA	%	% Cum
SNPC	186 371 076 211	56,4%	56,4%
TEP	79 500 799 682	24,1%	80,5%
ENI	38 413 389 996	11,6%	92,1%
SOCIETE CHEVRON OVERSESAS CONGO LMI	14 757 443 192	4,5%	96,6%
CONGO REP	7 487 598 928	2,3%	98,9%
Petro Congo	1 812 599 707	0,5%	99,4%
CMS NOMEKO CONGO INC	714 824 645	0,2%	99,6%
Perenco Congo	424 324 320	0,1%	99,8%
AOGC	243 205 447	0,1%	99,8%
New Age	235 302 320	0,1%	99,9%
SOCO EXPLORATION & PRODUCTION CONGO	202 278 518	0,1%	100%

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (secteur des hydrocarbures)



Société	Montant FCFA	%	% Cum
Petro kouilou	47 644 716	0,0%	100,0%
MAUREL& PROM	36 434 913	0,0%	100,0%
WING WAH	24 744 689	0,0%	100,0%
ORYX PETROLEUM	12 095 286	0,0%	100,0%
CHINA GANSU	10 449 122	0,0%	100,0%
SOCIETE PERENCO EXPLORATION AND	4 418 329	0,0%	100,0%
BGP INC, CHINA NATIONAL PETROLEUM C	4 357 059	0,0%	100,0%
SOCIETE MURPHY WEST AFRICA LTD	245 191	0,0%	100,0%
Total	330 303 232 271	100,0%	100,0%

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (secteur des hydrocarbures)



- **Paiements des sociétés d'exploitation et d'exploration dans le secteur des hydrocarbures en 2017**

Société	Montant FCFA	%	% Cum
TOTAL EXPLORATION ET PRODUCTION CONGO	123 569 209 390	39,71%	39,71%
ENI CONGO S.A	77 131 856 632	24,78%	64,49%
SNPC	70 594 241 414	22,68%	87,17%
SOCIETE CHEVRON OVERSESAS CONGO LMI	21 685 083 753	6,97%	94,14%
Perenco Congo	8 211 546 385	2,64%	96,78%
CONGOREP	3 756 626 367	1,21%	97,99%
Pétro Congo	1 851 970 690	0,60%	98,58%
HEMLA	1 730 560 018	0,56%	99,14%

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (secteur des hydrocarbures)



Société	Montant FCFA	%	% Cum
SOCIETE" AFRICA OIL & GAS CORPORATI (A.O.G.C)	1 454 743 183	0,47%	99,61%
Wing Wah	405 522 831	0,13%	99,74%
New Age	366 825 980	0,12%	99,85%
SOCIETE SOCO EXPLORATION & PRODUCTION CONGO	195 661 218	0,06%	99,92%
Kontinent	141 231 032	0,05%	99,96%
Pétro Kouilou	79 573 245	0,03%	99,99%
CMS NOMEKO CONGO INC	20 596 972	0,01%	99,99%
BGP INC, CHINA NATIONAL PETROLEUM C	9 591 570	0,00%	100,00%
CHINA GANSU GEO - ENGINEERING CORPORATION IN CONGO	5 366 758	0,00%	100,00%
ORYX PETROLEUM CONGO SA	1 353 825	0,00%	100,00%
	311 211 561 263	100,00%	

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (secteur des hydrocarbures)



- La matérialité proposée est de retenir toutes les entreprises:
 - Incluses dans le périmètre du rapport ITIE 2015 ; et
 - détenant un permis d'exploitation en 2016 et 2017 ; et
 - ayant effectué un paiement en 2016 et 2017.

Ce périmètre permet d'atteindre une conciliation de **100%** des revenus du secteur des hydrocarbures pour les exercices 2016 et 2017 sous réserve des limitations énoncées précédemment.

- Nous recommandons de retenir également toutes les entreprises publiques dans le périmètre de conciliation sans tenir compte du seuil de matérialité.

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (secteur des hydrocarbures)



Au total, **31 entreprises** seront sélectionnées dans le périmètre de conciliation de **2016** et **2017** :

Entreprise d'Etat dans le secteur pétrolier

1 SOCIETE NATIONALE DES PETROLES DU CONGP (SNPC)

Entreprises titulaires d'un permis d'exploitation

2 AFRICA OIL AND GAS CORPORATION (AOGS)

3 CMS NOMECO

4 CONGOREP

5 ENI CONGO

6 MURPHY WEST AFRICA

7 NUEVO CONGO COMPANY

8 NUEVO CONGO LIMITED

9 ORYX PETROLEUM

10 PETRO KOUILOU

11 TOTAL E&P CONGO

12 NEW AGE CONGO

13 KONTINENT CONGO

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (secteur des hydrocarbures)



Entreprises titulaires d'un permis d'exploitation

14 PETRO CONGO

15 PELFACO

16 CHEVRON OVERSEAS CONGO

17 BUREN (*)

18 TULLOW (*)

19 PETROLEUM E&P AFRICA

20 IFOURET (*)

21 PERENCO EXPLORATION & PRODUCTION CONGO

22 ESSO (*)

23 ORION OIL (*)

24 AKELTON (*)

25 WING WAH

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (secteur des hydrocarbures)



Entreprises titulaires d'un permis de recherche

26 CHINA NATIONAL OFFSHORE CORPORATION (CNOOC)

27 DIG OIL

28 MAUREL & PROM CONGO

29 PHILIA

30 SOCO EXPLORATION AND PRODUCTION CONGO

31 HEMLA (*)

• Cas particulier de la société HEMLA

Nous recommandons que la société HEMLA soit retenue dans le périmètre des années 2016 et 2017 en raison du paiement important qu'elle a effectué en 2017.

Périmètres des Rapports ITIE 2016 et 2017

Titres actifs dans le secteur minier



Titre / Autorisation	Nombre de titres au 31/12/2016	Nombre de titres au 31/12/2017
Secteur Minier		
Permis d'Exploitation	15	15
Permis de Recherche	34	22
Autorisations de Prospection	N/C	N/C
Autorisations de Carrières	N/C	N/C

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (Secteur minier)



- **Paiements du secteur minier déclarés par la DGID et la DGDDI en 2016**

Société	Montant FCFA	%	% Cum
SOCIETE NATIONALE DE RECHERCHE ET PRODUCTION (SONAREP)	554 621 286	27,5%	27,5%
DMC IRON CONGO SARL	517 942 109	25,7%	53,2%
SOREMI	400 898 606	19,9%	73,0%
BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES BET MIN	111 723 513	5,5%	78,6%
ENI CONGO S.A	97 581 715	4,8%	83,4%
SOCIETE CONGOLAISE DE MINE ET DE POTASSE (SOCOMIP)	70 250 000	3,5%	86,9%
MINING PROJECT DEVELOPMENT (MPD)	54 449 043	2,7%	89,6%
CONGO IRON S.A	45 383 990	2,2%	91,8%
SINTOUKOLA POTASH S.A	41 726 164	2,1%	93,9%
SOCIETE AGIL-CONGO	34 238 904	1,7%	95,6%
COMINCO SA	24 431 441	1,2%	96,8%

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (Secteur minier)



Société	Montant FCFA	%	% Cum
SOCIETE LULU DE MINE	19 840 524	1,0%	97,8%
CONGO MINING LTD	9 713 885	0,5%	98,3%
MAG MINERALS POTASSES CONGO SAU	9 610 231	0,5%	98,7%
MILLION WELL HOLDING LIMITED	8 052 852	0,4%	99,1%
CONGO YUAN WANG INVESTMENT	5 348 610	0,3%	99,4%
DISTRIBUTION INTERNATIONALE	5 338 971	0,3%	99,7%
SINO CONGO RESOURCES	1 341 536	0,1%	99,7%
SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE CG (EMC)	1 240 627	0,1%	99,8%
CONGOLAISE DES GRANULATS ET MATÉRIAUX	1 231 528	0,1%	99,8%
LUYUAN DES MINES CONGO	1 181 282	0,1%	99,9%
CONGO GOLD S.A	876 515	0,0%	100%
AFRICAN IRON EXPLORATION	534 795	0,0%	100%
CORE MINNING CONGO	280 000	0,0%	100%
CHINA DEVELOPMENT RESSOURCE	77 500	0,0%	100%
SINO CONGO MINING	77 500	0,0%	100%
Total	2 017 993 127	100,0%	100%

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (Secteur minier)



- **Paiements du secteur minier déclarés par la DGID et la DGDDI en 2017**

Société	Montant FCFA	%	% Cum
SOCIETE NATIONALE DE RECHERCHE ET PRODUCTION (SONAREP)	335 369 105	26,5%	26,5%
SOREMI	208 843 591	16,5%	43,0%
ENI CONGO S.A	144 422 921	11,4%	54,4%
SINTOUKOLA POTASH S.A	115 952 874	9,2%	63,5%
BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES BET MIN	103 471 257	8,2%	71,7%
MAG MINERALS POTASSES CONGO SAU	101 788 580	8,0%	79,8%
SOCIETE AGIL-CONGO	100 594 456	7,9%	87,7%
CONGOLAISE DES GRANULATS ET MATÉRIAUX	55 095 597	4,4%	92,1%
SOCIETE LULU DE MINE	22 771 481	1,8%	93,9%
MILLION WELL HOLDING LIMITED	19 397 624	1,5%	95,4%

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (Secteur minier)



Société	Montant FCFA	%	% Cum
COMINGO SA	16 282 068		1,3% 96,7%
MINING PROJECT DEVELOPMENT CONGO (MPD)			
CONGO MINING LTD	14 685 557	1,2%	97,8%
CONGO IRON S.A	8 079 540	0,6%	98,5%
SOCIETE NEWCO MINING	7 568 474	0,6%	99,1%
DMC IRON CONGO SARL	4 136 457	0,3%	99,4%
AFRIMINES S.A.	3 729 330	0,3%	99,7%
SINO CONGO RESOURCES	1 432 079	0,1%	99,8%
SOCIETE CONGOLAISE DE MINE ET DE POTASSE (SOCOMIP)	1 308 001	0,1%	99,9%
AFRICAN MINERALS COMPANY	500 000	0,0%	99,9%
CHINA DEVELOPMENT RESSOURCE	415 604	0,0%	100%
SINO CONGO MINING	77 500	0,0%	100%
CONGO GOLD SA	77 500	0,0%	100%
CONGO GOLD SA	76 648	0,0%	100%
Total	1 266 076 244	100,0%	100%

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (Secteur minier)



- **La matérialité** proposée est de retenir toutes les entreprises ayant des paiements supérieurs à 7 millions de FCFA en 2016 et/ou 2017. En plus, nous proposons de retenir toutes les sociétés ayant un permis d'exploitation et toutes les sociétés membres de la fédération des mines.

Ce périmètre permet d'atteindre une conciliation de **99 %** des revenus du secteur minier pour les exercices 2016 et 2017 sous réserve des limitations énoncées précédemment.

- **Au total, 19 entreprises seront sélectionnées dans les périmètres de conciliation de 2016 et 2017**

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (Secteur minier)



Au total, 19 entreprises minières sont retenues

Entreprises titulaires d'un permis d'exploitation	Entreprises titulaires d'une autorisation de prospection
1 SOREMI	15 GENMINES Congo (*)
2 Magminerals Potasses Congo (MPC)	16 SOCOMIP (*)
3 Lulu Mining	17 SOCIETE AGIL-CONGO (*)
4 Kola Potash Mining (*)	18 MILLION WELL HOLDING (*)
5 Core Mining Cong	19 ENI CONGO S.A
6 Congo Iron	
7 DMC Iron Congo EXXARO	
8 Congo Mining Ltd	
9 MPD Congo	
10 Luyuan des Mines Congo (*)	
11 Sino Congo Ressources (*)	
12 COMINCO	
13 Sintoukola Potash	
14 SAPRO (*)	

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises



Les Entreprises Extractives non retenues dans le périmètre de conciliation

En application de l'exigence 4.2(b) de la Norme ITIE 2016, nous recommandons **une déclaration unilatérale** de la somme combinée des recettes perçues par les administrations publiques des autres entreprises minières recensés et non retenus dans le périmètre de conciliation, **des comptoirs d'achats** et des entreprises détenant une autorisation de **carrières**.

Périmètres des Rapports ITIE 2016 et 2017

Titres actifs dans le secteur forestier



Titre / Autorisation	Nombre de titres au 31/12/2016	Nombre de titres au 31/12/2017	Nombre de titres au 31/12/2018
Secteur Forestier			
Conventions d'aménagement et de transformation	N/C	N/C	32
Conventions de transformation industrielle	N/C	N/C	14
Permis de coupe des bois de plantations	N/C	N/C	N/A
Permis spéciaux (si applicable)	N/C	N/C	N/A

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (secteur forestier)



• Paiements des sociétés forestières en **2016**

Société	Montant FCFA	%	% cum
1 SOCIETE TAMAN INDUSTRIES LIMITED	4,774,229,181	24.70%	24.70%
2 CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS	2,728,527,226	14.11%	38.81%
3 INDUSTRIE FORESTIERE DE OUESSO	2,501,622,513	12.94%	51.75%
4 SINO-CONGO FORET (SICOFOR SA)	2,432,793,244	12.58%	64.33%
5 SOCIETE ASIA CONGO INDUSTRIES	2,328,271,396	12.04%	76.38%
6 Société Chinoise d'exploitation forestière Yuan Dong (SEFYD)	1,060,813,265	5.49%	81.86%
7 MOKABI SA	487,135,598	2.52%	84.38%
8 Diverses sociétés	475,096,893	2.46%	86.84%
9 CONGO DEJIA WOOD INDUSTRY	347,236,726	1.80%	88.64%
10 ENTREPRISE CHRISTELLE (E.C)	313,307,453	1.62%	90.26%
11 SOCIETE CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS DU NIARI	240,968,812	1.25%	91.50%
12 SOCIETE INDUSTRIELLE DE BOIS TRANSPORT	225,096,195	1.16%	92.67%
13 WANG SAM	206,956,002	1.07%	93.74%
14 SIFCO	168,143,577	0.87%	94.61%
15 Usagers	105,773,990	0.55%	95.15%
16 LIKOUALA TIMBER S.A.	98,309,613	0.51%	95.66%
17 AFRIWOOD INDUSTRIE	96,332,544	0.50%	96.16%
18 SOCIETE THANRY CONGO	89,784,803	0.46%	96.63%
19 SOFIL UFE	79,755,046	0.41%	97.04%
20 SOCIETE DE TRANSFORMATION DES BOIS EXOTIQUES	78,276,357	0.40%	97.44%
21 TRABEC (EX NOUVELLE TRABEC)	78,121,859	0.40%	97.85%

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (secteur forestier)



• Paiements des sociétés forestières en **2016**

Société	Montant FCFA	%	% cum
22SIPAM	63,161,537	0.33%	98.17%
23SFIB	53,206,314	0.28%	98.45%
24BOIS TROPICAUX DU CONGO	51,183,600	0.26%	98.71%
25DDT PLATEAUX	50,000,000	0.26%	98.97%
26FORALAC	34,983,959	0.18%	99.15%
27TIMCO	26,590,985	0.14%	99.29%
28GEOSPATIAL TECHNOLOGY GROUP CONGO	25,978,062	0.13%	99.43%
29DADET	24,798,640	0.1%	99.6%
30Kimbakala	23,529,579	0.1%	99.7%
31BOIS ET PLACAGE DE LOPOLA	18,616,405	0.1%	99.8%
32SPIEX	12,040,748	0.1%	99.8%
33Cotrans	10,557,323	0.1%	99.9%
34SADEF	9,258,125	0.0%	99.9%
35ATAMA PLANTATION	5,586,785	0.0%	100%
36Non spécifié	3,994,450	0.0%	100%
37Lexus	2,275,000	0.0%	100%
38Mining Project	314,709	0.0%	100%
39SCIAGES INDUSTRIELS,PANNEAUX ET MOULURE	50,000	0.0%	100%
Total	19,332,678,514	100%	

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (secteur forestier)



• Paiements des sociétés forestières en **2017**

Société	Montant FCFA	%	% cum
1 ASIA CONGO INDUSTRIES	6 511 251 316	23,58%	23,58%
2 TAMAN INDUSTRIES LIMITED	5 030 235 830	18,21%	41,79%
3 SINO-CONGO FORET (SICOFOR SA)	3 973 330 218	14,39%	56,18%
4 CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS (CIB)	3 542 184 438	12,83%	69,00%
5 INDUSTRIE FORESTIERE DE OUESSO	2 536 556 713	9,18%	78,19%
6 SEFYD	1 010 260 151	3,66%	81,84%
7 MOKABI S A	1 007 893 550	3,65%	85,49%
8 SOCIETE CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS DU NIARI (CIBN)	967 527 322	3,50%	89,00%
9 SOFIA (STE INDUSTLLE ET FORESTIERE)	482 654 944	1,75%	90,74%
10 SOFIL	461 362 955	1,67%	92,41%
11 AFRIWOOD INDUSTRIE	322 153 074	1,17%	93,58%
12 CONGO DEJIA WOOD INDUSTRY	218 968 942	0,79%	94,37%
13 Thanry-Congo	148 752 022	0,54%	94,91%
14 BOIS ET PLACAGE DE LOPOLA	144 234 821	0,52%	95,43%
15 LIKOUALA TIMBER S.A	123 107 830	0,45%	95,88%
16 SFIB	122 362 323	0,44%	96,32%
17 SOCIETE INDUSTRIELLE DE BOIS TRANSPORT	100 734 509	0,36%	96,69%
18 Société de Prestation Import et Expert : SPIEX	98 133 246	0,36%	97,04%
19 SADEF Congo	92 157 713	0,33%	97,38%
20 SOCIETE THANRY CONGO	79 266 577	0,29%	97,66%
21 BOIS TROPICAUX DU CONGO	69 594 769	0,25%	97,92%
22 FORALAC	68 530 890	0,25%	98,16%
23 Wang Sam	64 675 384	0,23%	98,40%

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (secteur forestier)



Société	Montant FCFA	%	% cum
24COTRANS	54 394 739	0,20%	98,59%
25SIPAM	53 628 651	0,19%	98,79%
26ATAMA PLANTATION	53 493 556	0,19%	98,98%
27SIFCO	50 604 635	0,18%	99,17%
28TRABEC (EX NOUVELLE TRABEC)	42 596 057	0,15%	99,32%
29SOCIETE DE TRANSFORMATION DES BOIS EXOTIQUES	30 472 697	0,11%	99,43%
30Bois-Kassa	28 014 551	0,10%	99,53%
31Non identifié	24 542 347	0,09%	99,62%
32GEOSPATIAL TECHNOLOGY GROUP CONGO	22 790 715	0,08%	99,70%
33KIMBAKALA et COMPAGNIE	18 363 481	0,07%	99,77%
34TIMCO	13 077 840	0,05%	99,82%
35Autres usagers	9 820 500	0,04%	99,85%
36Lexus	9 660 856	0,03%	99,89%
37Lurcia	8 761 875	0,03%	99,92%
38COFIBOIS	5 692 467	0,02%	99,94%
39CITB-QUATOR	3 550 888	0,01%	99,95%
40EST FORESTIER DU CONGO SARL	3 208 673	0,01%	99,96%
41ENTREPRISE CHRISTELLE (E.C)	2 889 404	0,01%	99,98%
42Groupe EKASSI MBONGO	2 500 000	0,01%	99,98%
43GLOBAL Wood	2 025 000	0,01%	99,99%
44Charles OMBOUMAHOU	1 550 000	0,01%	100,00%
45TBN	800 000	0,00%	100,00%
46ITOUA Romaric	25 000	0,00%	100,00%
	27 618 393 469		

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (secteur forestier)



- **La matérialité** proposée est de retenir toutes les entreprises ayant effectué un total des paiements supérieur à 100 000 000 FCFA en 2016 et 2017.

Ce périmètre permet d'atteindre une conciliation de **97% et 95%** des revenus du secteur forestier pour les exercices 2017 et 2016 respectivement sous réserve des limitations énoncées précédemment.

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (secteur forestier)



Au total, **20 entreprises** seront sélectionnées dans le périmètre de conciliation de **2016** et **2017** :

Société

1 ASIA CONGO INDUSTRIES

2 TAMAN INDUSTRIES LIMITED

3 SINO-CONGO FORET (SICOFOR SA)

4 CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS (CIB)

5 INDUSTRIE FORESTIERE DE OUESSO (IFO)

6 SEFYD

7 MOKABI S A

8 SOCIETE CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS DU NIARI (CIBN)

9 SOFIA (STE INDUSTLLE ET FORESTIERE)

10 SOFIL

11 AFRIWOOD INDUSTRIE

12 CONGO DEJIA WOOD INDUSTRY

13 Thanry-Congo

14 BOIS ET PLACAGE DE LOPOLA

15 LIKOUALA TIMBER S.A

16 SFIB

Analyse de la matérialité

Sélection des entreprises (secteur forestier)



Au total, **20 entreprises** seront sélectionnées dans le périmètre de conciliation de **2016** et **2017** :

Société

17 SOCIETE INDUSTRIELLE DE BOIS TRANSPORT

18 ENTREPRISE CHRISTELLE (E.C)

19 WANG SAM

20 SIFCO

Analyse de la matérialité

Sélection des administrations publiques



Administrations publiques

Entités publiques	Secteur des Hydrocarbures	Secteur Minier	Secteur Forestier
Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID)	✓	✓	✓
Direction Générale du Trésor (DGT)	✓	✓	✓
Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)	✓	✓	✓
Direction des Ressources Naturelles (DRN)	✓		
Direction Générale des Hydrocarbures (DGH)	✓		
Direction Générale des Mines (DGDDI)		✓	
Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durables (MEFDD)			✓
SOCOTRAM / Direction de la Marine Marchande / Conseil congolais des chargeurs	✓	✓	✓
Fonds forestiers			✓

Analyse de la matérialité

Sélection des flux



Paiements spécifiques au secteur extractif

Nous proposons d'inclure tous les paiements spécifiques au secteur des industries extractives recensés dans le périmètre de conciliation sans application d'un seuil de matérialité.

Impôts et taxes du droit commun

Nous proposons d'inclure tous les impôts et taxes présentant des paiements en 2016 et 2017 dans le périmètre de conciliation sans application d'un seuil de matérialité avec application du principe de continuité

Analyse de la matérialité

Nouveaux flux identifiés (droit commun)



Flux	Administration publique
Flux de paiement en numéraire	
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA-DGID)	DGID
Centimes Additionnels (CAD)	DGID
Patente	DGID
Taxe d'occupation des Locaux (y compris retenue à la source)	DGID
Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	DGID
Taxe spéciale sur les sociétés (y compris retenue à la source)	DGID
Taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés (TVTS)	DGID
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA-DGDDI)	DGDDI
Droits d'accise (DAC)	DGDDI
Droits accessoires à la sortie (DAS)	DGDDI
Taxe additionnelle à l'exportation (TAE)	DGDDI
Droits de sortie (DST)	DGDDI
Taxe régionale	DGID

Analyse de la matérialité

Nouveaux flux identifiés (secteur des hydrocarbures)



Flux	Administration publique
Flux de Paiement en nature	
Prélèvements/Parts d'huile de l'Etat (Barils)	
Prélèvement Yanga et Sendji	DGH
Prélèvements sur taxe maritime	DGH
Flux de paiement en numéraire	
Autres revenus du domaine minier	DGT
Paiements sociaux	
Dépenses quasi fiscales	

Analyse de la matérialité

Nouveaux flux identifiés (secteur minier)



Flux	Administration publique
Flux de paiement en numéraire	
Redevance minière	DGT
Droits fixes	DGT
Taxe sur les géomatériaux de construction	DGT
Paiements sociaux	
Contribution au fonds communautaire	N/A
Contribution pour le renforcement des capacités techniques et le perfectionnement des agents de l'administration des mines	N/A

Analyse de la matérialité

Nouveaux flux identifiés (secteur forestier)



Flux	Administration publique
Flux de paiement en numéraire	
Taxe sur les produits forestiers accessoires	DGT
Paiements sociaux	
Paiements sociaux volontaires	N/A
Transfert infranationaux	
Transferts au fonds forestier (article 107 du code forestier)	DGT
Transferts au compte spécial ouvert au trésor public destiné au développement des régions (article 91 du code forestier)	DGT

Analyse de la matérialité

Sélection des flux



Paiements infranationaux (Exig 4.6)

En application de l'Exigence 5.2 de la norme ITIE 2016, nous proposons de retenir tous les flux qui sont payés aux collectivités locales et que nous avons identifié lors de nos travaux de cadrage sans application de seuil de matérialité.

Transferts infranationaux (Exig 5.2)

En conformité avec l'Exigence 5.2 de la norme ITIE 2016, nous avons prévu un formulaire spécifique pour renseigner les transferts infranationaux.

Analyse de la matérialité

Sélection des flux



Paiements sociaux et dépenses quasi fiscales (Exig 6.1-6.2)

Nous recommandons de retenir les paiements sociaux et les dépenses quasi-fiscales à travers une déclaration unilatérale des entreprises extractives et entreprises de l'Etat,

Autres flux de paiement significatifs

Afin d'éviter des omissions qui pourront être considérées comme significatives, nous recommandons de prévoir une ligne intitulée « Autres paiements significatifs versés à l'Etat de plus de **50 millions de FCFA** » dans le formulaire de déclaration destinée aux entités déclarantes pour reporter tout paiement effectué dont le flux de paiement n'est pas prévu dans le formulaire de déclaration.

Autres données à divulguer



Données contextuelles

Options

Données sur la production, les exportations et l'emploi (Exig. 3.2, 3.3 et 6.3)

Les entreprises retenues dans le périmètre seront sollicités pour communiquer les données sur le volume et la valeur de la production et des exportations ainsi que l'emploi. Des données sur le projet de production, la destination des exportations/ventes locales et la répartition entre effectif des nationaux et ceux des expatriés seront également sollicités.

Participation de l'Etat et des entreprises publiques (Exig. 2.6)

La DGM, la DGH et SNPC seront sollicitées pour reporter toute participation détenues par l'Etat dans les entreprises extractives ainsi que toute transaction opérée sur ces participation.

Autres données à divulguer



Données contextuelles

Options

**Transactions de troc
(Exig. 4.3)**

Les données sur d'éventuelles transactions seront sollicités auprès de toutes les entités déclarantes.

**Audit des états
financiers des entités
déclarantes (Exig. 4.9
(a))**

Toutes les entreprises déclarantes seront sollicités de confirmer l'audit de leurs états financiers pour 2016 et 2017 et de joindre la rapport d'audit ou une lettre d'affirmation le cas échéant

**Garanties et prêts
accordés par l'Etat
(Exig. 2.6 (b))**

Le Trésor Public sera sollicité pour divulguer le détail des transactions au titre des prêts/garanties octroyés à des entreprises extractives

Autres données à divulguer



Données contextuelles

Options

Attribution et transferts des licences **(Exig. 2.2)**

La DGM et la DGH seront sollicitées à communiquer les données sur les modalités d'octroi et de transferts des permis/titres miniers ainsi que les informations prévues par l'exig.2.3

Pour les transferts de titres ou d'actions entre sociétés extractives, les entités concernées seront également sollicitées pour fournir les informations prévues par l'Exigence 2.3.

Autres données à divulguer



Données contextuelles

Options

Propriété réelle (Exig. 2.5)

Les entreprises seront sollicités à communiquer les données sur la propriété réelle selon le modèle de reporting établie par le Secrétariat International de l'ITIE. La définition proposée:

la définition prévue au niveau de la **Quatrième Directive sur le blanchiment de capitaux de l'Union Européenne** qui stipule que le « Bénéficiaire effectif » signifie toute personne qui, en dernier lieu, possède ou contrôle le client et/ou la personne physique pour laquelle une transaction est exécutée, ou une activité réalisée. Les bénéficiaires effectifs comprennent au moins dans le cas de sociétés : (i) la ou les personnes physiques qui, en dernier lieu, possède (nt) ou contrôle (nt) une entité juridique, de par la possession ou le contrôle direct ou indirect d'un pourcentage suffisant d'actions ou de droits de vote dans cette entité juridique, y compris par le biais d'actions au porteur, autre qu'une société cotée sur un marché réglementé qui est soumise à des obligations de publicité conformes à la législation de l'Union Européenne ou à des normes internationales équivalentes.

Autres données à divulguer



Données contextuelles

Options

Propriété réelle (Exig. 2.5)

Un pourcentage de **25%** des actions plus une est une preuve de propriété ou de contrôle par participation, et il s'applique à tout niveau de participation directe ou indirecte ; (ii) s'il n'est pas certain que les personnes visées au point (i) soient les bénéficiaires effectifs, la ou les personnes physiques qui exercent le contrôle sur la direction de l'entité juridique par d'autres moyens.

Analyse de la matérialité

Marge d'erreur acceptable



- **La marge d'erreur acceptable** en matière d'écartés résiduels de conciliation proposée est de **5%** du total des recettes extractives reportées par les agences de l'Etat
- Pour les besoins des travaux de conciliation, nous préconisons de retenir le seuil de **5 000 000 FCFA** pour diligenter les écartés relevés

Assurance et certification des données



Point à discuter	Décision
Assurance et certification des données	<p>Validation de l'approche suivante :</p> <p>Pour les entreprises extractives, le FD doit:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée de l'entreprise;▪ Certifié pour un auditeur externe. <p>Pour les régies financières, le FD doit:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée;▪ Certifié par la Cour des Comptes pour l'exercice 2017 <p>Les données sur la propriété réelle, La déclaration de la propriété réelle doit porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée à engager l'entreprise.</p>

Points nécessitant une décision du Comité



Point à discuter	Décision
Matérialité et périmètre	<ol style="list-style-type: none"><li data-bbox="544 396 1897 496">1. Valider le principe de ne pas retenir de seuil pour la sélection des flux<li data-bbox="544 544 1897 758">2. Validation de la méthode de détermination du périmètre de conciliation pour le secteur des hydrocarbures: toutes les sociétés détenant un permis d'exploitation + toute société ayant fait un paiement + principe de continuité)<li data-bbox="544 805 1897 1019">3. Validation du seuil de 7 millions de FCFA pour la sélection des sociétés minières dans le périmètre de conciliation + toutes les sociétés détenant un permis d'exploitation + sociétés membres de la fédération des mines<li data-bbox="544 1066 1897 1166">4. Validation du seuil de 140 millions de FCFA pour la sélection des sociétés forestière<li data-bbox="544 1213 1897 1256">5. Ecart : Valider les seuils de 5% et de 5 millions de FCFA<li data-bbox="544 1303 1897 1395">6. Quel traitement pour la Taxe maritime et de la SOCOTRAM?

Points nécessitant une décision du Comité



Point à discuter	Décision
Propriété réelle	Validation de la définition proposée de la propriété réelle (avec le seuil de 25%)

Points nécessitant une décision du Comité



Point à discuter	Décision
Assurance et certification des données	<p>Validation de l'approche suivante :</p> <p>Pour les entreprises extractives, le FD doit:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée de l'entreprise;▪ Certifié pour un auditeur externe. <p>Pour les régies financières, le FD doit:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée;▪ Certifié par la Cour des Comptes pour l'exercice 2017 <p>Les données sur la propriété réelle, La déclaration de la propriété réelle doit porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée à engager l'entreprise.</p>

Distribution et collection des FD

Secteur des hydrocarbures



Envoi

Secteur	Administrations publiques	Sociétés extractives
Pétrolier	Transmis	Non transmis (les contacts des sociétés ne nous ont pas été communiqué)

Réception

Nous comprenons que les sociétés vont nous transmettre les FD préparés selon le modèle de 2015.

A ce jour, une seule société (Kontinent) nous a transmis son FD.

Distribution et collection des FD

Secteur minier



Envoi

Secteur	Administrations publiques	Sociétés extractives
Minier	Transmis	Nous avons déjà transmis les formulaires de déclaration aux seules sociétés minières membres de la fédération des mines Le contact des autres sociétés ne nous a pas été communiqué

Réception

Formulaire reçu de Cominco et de MDP.

Distribution et collection des FD

Secteur forestier



Envoi

Secteur	Administrations publiques	Sociétés extractives
Forestier	Non transmis	Non transmis Le contact des sociétés ne nous a pas été communiqué

Réception

Aucun formulaire n'a été reçu

Calendrier Rapport 2016



Échéance	Date
Etude de cadrage	
Envoi des formulaires de déclaration	24/12/2018
Date limite pour la réception des données pour le cadrage	26/12/2018
Comité exécutif pour validation du périmètre du rapport 2016	07/01/2019
Envoi rapport de cadrage version signée	11/01/2019
Phase de réconciliation et de reporting	
Date limite pour la réception des formulaires de déclaration	07/01/2019
Date limite pour la réception des formulaires de déclaration version signée et certifiée	11/01/2019
Conciliation et analyse des écarts	Du 07/01/2019 au 18/01/2019
Envoi de la version projet du Rapport ITIE 2016	08/02/2019
Réception des commentaires des parties prenantes	15/02/2019
Envoi la version pré-finale Rapport ITIE 2016	17/02/2019
Réunion Comité Exécutif pour validation	18/02/2019
Envoi de la version signée du Rapport ITIE 2016	18/02/2019

Calendrier Rapport 2017



	Date
Phase de cadrage	
Date limite pour la réception des données contextuelles pour le phase de cadrage	24/12/2018
Comité exécutif pour validation du périmètre du rapport 2017	07/01/2019
Envoi version projet de rapport de cadrage 2017	01/03/2019
Atelier de formation pour les parties prenantes	06/03/2019
Envoi des formulaires de déclaration	08/03/2019
Envoi Rapport de cadrage 2017 signé	15/03/2019
Phase de réconciliation et de reporting	
Date limite pour la réception des formulaires de déclaration	22/03/2019
Date limite pour la réception des formulaires de déclaration version signée et certifiée	29/03/2019
Conciliation et analyse des écarts	du 25/03/2019 au 12/04/2019
Envoi de la version projet du Rapport ITIE 2017	06/05/2019
Réception des commentaires des parties prenantes	13/05/2019
Envoi la version pré-finale Rapport ITIE 2017	20/05/2019
Réunion Comité Exécutif pour validation du rapport ITIE 2017	29/05/2019
Envoi de la version signée du Rapport ITIE 2017	31/05/2019



**Merci pour
votre
attention**

attention

votre

Merci pour

MOORE STEPHENS
IFI
